

## CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-LEGIER - LA CHIESAZ

**PREAVIS N° 14/2019**

**Rapport de la commission ad hoc concernant la reconnaissance de l'intérêt public régional et de l'adoption du principe d'une participation financière de la communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ, sur le domaine skiable des Pléiades**

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc nommée par le bureau du conseil dans le cadre du préavis n° 14/2019 s'est réunie le 3 septembre 2019 à 19h30, à la salle « Le Grammont » et s'est constituée comme suit :

		Présences
Présidente	Tommasina Maurer	✓
Rapporteur	Arnaud Janin	✓
Membres	Guy Marti	✓
	Philippe Rickenbacher	✓
	Julien Carrel	✓
	Eric Berthoud	✓
	Vanda Brauner Stern	✓

La réunion de la commission ad hoc a été précédée par une séance d'information en présence des délégations des commissions des 10 communes appartenant à la communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

Les personnes officielles suivantes étaient présentes pour donner des informations et répondre aux questions.

- Mme Elina Leimgruber . Présidente du Conseil administratif (CA) de la CIEHL
- M. Dominique Martin Membre du CA de la CIEHL, Syndic de Blonay
- M. Alain Bovay Membre du CA de la CIEHL, Syndic de St-Légier-La Chiésaz
- M. Dominique Epp Conseiller municipal de St-Légier - La Chiésaz
- M. Sébastien Dumusque Président de la Coopérative des Pléiades
- M. Grégoire Monnard Ingénieur mandataire
- Mme Colette Rossier Cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera

Nous les remercions pour leur disponibilité et la clarté de leurs informations.

A l'issue de la séance d'information, chacune des commissions a siégé séparément. Il a été décidé d'établir une base de rapport commune à toutes les commissions, complétée par les discussions propres à chacune.

## DEROULEMENT DE LA SEANCE

Mme Leimgruber souhaite la bienvenue à toutes et tous, conseillères et conseillers communaux, respectivement syndics et municipaux. Après avoir rappelé l'objet de la séance d'information, elle informe sur le déroulement de la séance. Mme Rossier présente tout d'abord brièvement la CIEHL et son fonctionnement. L'essentiel du projet de remplacement du télésiège de La Châ est ensuite exposé par M. Epp.

Mme Rossier termine la présentation en indiquant les éléments relevant de l'intérêt public régional et du principe d'une participation financière de la CIEHL.

## INTÉRÊT PUBLIC RÉGIONAL DU PROJET

### Arguments du CA CIEHL

- > Rappel du soutien CIEHL en 2001 : remontées mécaniques Pléiades / Jaman.
- > Remplacement du télésiège de La Châ : dans liste investissements de l'étude sur les installations sportives régionales (réponse au postulat du même nom en 2015).
- > Offre de proximité pour les familles et écoles / desserte par les transports publics.
- > Synergie avec l'Espace régional des Pléiades (participation CIEHL).
- > Perspectives / réflexions similaires actuelles sur les 2 domaines skiables de la Riviera.
- > Calendriers différents entre les 2 domaines. Priorité pour le renouvellement du télésiège de La Châ, 1ère étape.
- > Capacité budgétaire de la CIEHL vérifiée. Consultation des Municipalités 1er trimestre 2019 : unanimité sur la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet et sur le montant de la participation de la CIEHL de Fr. 300'000.-

- > Rappel que la CIEHL participe financièrement à des projets reconnus d'intérêt public régional, mais ne les cofinance pas (≠ stade d'athlétisme régional).
- > La participation financière de la CIEHL au projet de renouvellement du télésiège de la Châ correspond à ~ 15% des coûts d'investissement (idem 4 derniers projets en regard des axes de financement retenus).
- > La CIEHL s'engage sur le principe et le montant. La subvention n'est versée qu'une fois le projet réalisé. Elle ne participe pas aux coûts d'exploitation / de fonctionnement (art. 12 convention).

Selon l'art. 3 de la convention CIEHL : les dix conseils communaux de la Riviera sont appelés à se déterminer sur la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet présenté, soit le renouvellement du télésiège de La Châ. Cette décision inclut le principe même du subventionnement par la CIEHL. L'unanimité des dix CC est requise.

## QUESTIONS ET DISCUSSION

A l'issue de la présentation, Mme Leimgruber donne la parole à l'assemblée.

### *La Tour-de-Peilz (Valentine Python)*

*La question du réchauffement climatique et ses conséquences sur l'enneigement sont peu abordées dans l'étude réalisée par Pacte3f et dans le préavis. Un suivi de l'évolution du nombre de jours d'exploitation du domaine durant l'hiver sur 15 ans n'est pas suffisant : une analyse sur 30 ans serait plus pertinente. Qu'en sera-t-il dans 15 ans ou 20 ans ?*

M. Epp répond que l'enneigement varie selon les années et qu'il ne saurait prévoir l'évolution pour les 15 prochaines années. Il relève aussi que les dernières saisons d'hiver n'étaient pas les moins bonnes. La question du réchauffement climatique n'a pas du tout été occultée, raison pour laquelle la durée de l'amortissement de l'investissement pour le télésiège de La Châ a été réduite, par le conseil communal de St-Légier, de 30 à 20 ans. Il ajoute aussi que Les Pléiades doivent s'orienter vers un positionnement « 4 saisons ». Cette évolution doit s'effectuer progressivement. Enfin et surtout, le rôle social d'une station de proximité telle que celle des

Pléiades, très appréciée dans la région et accessible en transports publics, mérite l'investissement dévolu au renouvellement de l'installation du télési de La Châ.

**Vevey (Serge Ansermet)**

*Interrogation sur la procédure d'enquête publique en cours : fait-elle l'objet d'oppositions et de recours susceptibles de remettre en cause le projet ?*

M. Epp confirme qu'une dernière procédure est encore en cours. Il est clair que le financement de la CIEHL dépend de la réalisation ou non de l'installation. Il n'y a en outre, à ce jour, pas d'opposition au projet. Il rappelle cependant que la présente séance est destinée à permettre aux membres des commissions de prendre position sur l'intérêt public régional du renouvellement de l'installation de la Châ et du principe de participation de la CIEHL à son financement.

**Montreux (Emmanuel Gétaz)**

*La décision des deux communes d'investir dans le renouvellement d'un télési dans un contexte peu favorable est audacieuse. Trois éléments d'interrogation cependant. Premièrement, une demande de précision quant aux altitudes des points de départ et d'arrivée du télési. Deuxièmement, une interrogation quant aux risques liés aux négociations de servitude en cours. Enfin un questionnement sur les raisons de l'absence de mention, dans les conclusions du préavis du montant sollicité par les deux communes de la CIEHL.*

M. Monnard indique que l'altitude du point de départ du futur télési de La Châ sera de 1'160 m., et que celle de son point d'arrivée sera de 1'397 m. (aujourd'hui 1'360 m.).

Concernant les négociations liées aux servitudes, M. Epp informe qu'une seule convention reste à finaliser : processus en cours (attente de réponse du propriétaire foncier dans les 15 jours).

Mme Rossier précise que, selon la convention, le montant de la contribution financière de la CIEHL est fixé par les municipalités, ce qui explique qu'il n'apparaisse pas dans les conclusions du préavis. En effet, les conseils communaux se prononcent sur l'intérêt public régional du projet et partant sur le principe du financement, mais pas sur le montant proprement dit. Elle ajoute, qu'en presque 20 ans de pratique régionale, les montants arrêtés et présentés dans les préavis CIEHL n'ont jamais été modifiés par la suite.

Concernant l'audace relevée des deux communes, M. Bovay relève que le coût de l'ouvrage, (Fr. 1'935'000.-), est moins élevé que celui d'un terrain de football. Il souligne la pertinence du projet de remplacement du télési de La Châ qui répond à un besoin régional, notamment celui des familles et des écoles. C'est l'ensemble du domaine skiable des Pléiades qui a du sens. La question climatique a aussi été prise en compte, en particulier en réduisant la durée de l'amortissement.

**St-Légier-La Chiésaz (Arnaud Janin)**

*Demande de clarification quant à la distance entre le point d'arrivée du 1<sup>er</sup> tronçon du télési (TK1) et le restaurant de la Châ, Par ailleurs interrogation quant à l'avenir de l'ensemble du projet en cas de retard dans la réalisation du TK2 et aux éventuels surcoûts induits.*

M. Monnard informe que le point d'arrivée du TK1 sera situé à 100 mètres au-dessus du restaurant La Châ.

Concernant d'éventuels surcoûts, M. Epp indique qu'ils n'ont pas été évalués, n'étant pas d'actualité. Mme Leimgruber rappelle aussi qu'en tous les cas, ils ne seraient pas à la charge de la CIEHL, mais des communes de Blonay et de St-Légier - La Chiésaz. En outre, en cas de reconnaissance de l'intérêt public régional du remplacement du télési de La Châ, la subvention octroyée ne sera versée qu'une fois l'ouvrage réalisé.

**Vevey (Alexandre Vallotton)**

*Question quant au nombre d'utilisateurs de la station de ski des Pléiades, information absente du préavis. Interrogations sur le concept « Enjoy Pléiades » et les réponses aux faiblesses*

*soulevées par Pacte 3f. Demande d'information sur le bilan à ce jour de l'Espace Régional des Pléiades (fréquentation, accueil des classes)*

M. **Dumusque**, Président de la Coopérative des Pléiades, en charge de l'exploitation du domaine et de l'Espace Pléiades, rappelle que cette coopérative a été créée il y a 16 ans et qu'elle regroupe 8 des 10 communes de la Riviera (Montreux et Veytaux n'en font pas partie). Il relève l'attractivité du domaine skiable (proximité et accessibilité en transports publics) pour les écoles, ce qui a déjà été souligné, mais aussi pour les skieurs lambda. Avec le Magic Pass, 13'976 utilisateurs se sont rendus aux Pléiades en 2018-2019 ce qui représente une augmentation de 23%. Dès 2020, le trajet en train sera inclus dans l'offre Magic Pass pour les Pléiades.

**Jongny (Micaël Paquier)**

*Interrogation quant à l'arrêt du tribunal fédéral (TF) sur la gratuité de l'école obligatoire et de possibles annulations de camps et excursions en conséquence. L'impact de cette décision fédérale a-t-il été intégré dans les projections de fréquentation des installations des Pléiades ?*

M. **Epp** indique que les projections réalisées n'ont pas pris en compte cet arrêt du TF, les études étant antérieures à cette décision. Mme Leimgruber et M. Bovay informent que camps et excursions sont désormais financés soit par les communes, soit par les budgets des écoles. L'impact de cette décision fédérale est donc minime.

**Montreux (Béatrice Tisserand)**

*Interrogation sur l'offre incluant le train : concerne-t-elle uniquement le Magic Pass ou est-elle élargie à tous les utilisateurs, notamment aux adolescents ?*

M. **Dumusque** informe que les discussions avec les acteurs du Magic Pass n'ont pas permis (délais trop courts) d'intégrer le trajet du train pour Les Pléiades dans l'offre 2018-2019. C'est pourquoi, le Pass Famille a été créé, combinant train et ski à un prix très attractif pour les familles : Fr. 49.-/jour pour 2 adultes et 3 enfants (maximum). En outre, l'objectif de la Coopérative des Pléiades étant de garantir des « tarifs sociaux », une carte journalière coûte (sans le train) Fr. 24.- pour les adultes et Fr. 13.- pour les enfants. Concernant les adolescents, il s'agit d'un public cible clé. Quelle station peut se targuer de permettre à des jeunes de monter dans un train et de pouvoir aller skier, les mercredis après-midi, les samedis et dimanches ? La proximité des Pléiades est l'un de ses atouts phares.

**La Tour-de-Peilz (Valentine Python)**

*Référence est faite à l'étude de G. Serquet et M. Rebetez de 2013, relative aux changements climatiques et à leurs conséquences pour les destinations touristiques des Alpes et du Jura Vaudois. Celle-ci atteste d'une diminution des précipitations depuis 1960 et rend compte des projections défavorables à l'horizon 2035. Dès lors, l'investissement consenti ne pourra peut-être pas être valorisé pendant 20 ans. Le développement d'activités « 4 saisons » aux Pléiades est important, mais qu'en est-il de propositions concrètes ? Et pourquoi ne pas s'orienter vers le scénario 2, basé uniquement sur un tourisme doux : tourisme nature, promenades, sentiers didactiques, VTT, etc.. ?*

M. **Martin** souligne le choix de retenir le scénario 1 identifié par l'étude Pacte3f, avec comme mesure concrète, outre le remplacement du téléski de La Châ, une amélioration de la signalétique des Pléiades. Des actions seront entreprises ultérieurement pour concrétiser le positionnement « 4 saisons » indiqué dans le scénario 3. Le VTT pourrait être développé le long de la ligne MVR ou sur des chemins balisés, mais il n'est pas compatible avec la protection à assurer des prairies à narcisses. D'autres actions seront développées, comme par exemple des visites possibles de chalets d'alpages avec fabrication de fromage. Le scénario 2 prévoyant le non-remplacement du téléski de La Châ et la fin d'une piste rouge aux Pléiades présente le risque de perdre une clientèle très importante pour la station, clientèle qu'il serait très difficile de retrouver après coup vu les offres concurrentes.

Mme **Leimgruber** souhaite recentrer le débat et rappelle que l'objectif de la séance est de permettre aux membres des commissions de se déterminer sur l'intérêt public régional du

renouvellement de l'installation du télésiège de La Châ, ainsi que la participation financière de la CIEHL.

**Montreux (Yanick Hess)**

*Constat que dans le cadre du préavis CIEHL de 2001 « Pléiades / Jaman », il y avait déjà eu débat sur la question du réchauffement climatique. Le réchauffement climatique est certes déjà là, mais les stations ont su s'adapter. L'intérêt public régional du renouvellement de ce télésiège au sein d'une station de proximité, accessible en transports publics, très prisée des familles et très fréquentée par les écoles doit être reconnu. Finalement, la participation de la CIEHL à l'investissement dont il est question s'apparente « à la part des pneus d'hiver dans l'achat d'une voiture ».*

**Vevey (Antoine Stubi)**

*Questionnement quant au nombre de jours d'exploitation du télésiège La Châ, le préavis indiquant uniquement le nombre de jours d'exploitation de l'ensemble du domaine.*

M. Dumusque répond que les jours d'exploitation se basent sur les jours d'activité du télésiège Les Motalles, avec une moyenne de 65 jours/an ces 15 dernières années. La moyenne du nombre de jours d'exploitation du télésiège de La Châ est de 44 jours/an seulement. En cause : le manque d'enneigement, en raison de son départ situé en forêt, d'où la pertinence de remonter de 270 mètres le départ du TK1.

**St-Légier-La Chiésaz (Arnaud Janin)**

*Le constat du caractère indispensable du télésiège de La Châ est contesté : les Pléiades pourraient très bien vivre sans neige et sans ski, en s'orientant vers un tourisme « 4 saisons ».*

**La Tour-de-Peilz (Willy Bühlmann)**

*Souhaite aborder la question du bilan carbone. Si le projet devait être refusé, le bilan carbone serait négatif : Les Pléiades perdraient de leur attractivité et les skieurs se déplaceraient ailleurs, en voiture probablement, dans des stations plus éloignées. Finalement, cela ne serait pas une bonne opération pour le climat.*

## **DISCUSSION DE LA COMMISSION AD HOC DE ST-LEGIER**

La majorité des membres de la commission reconnaît l'intérêt public régional du remplacement du télésiège de la Châ et est favorable à un financement de la CIEHL. Ce télésiège s'inscrit dans le développement général du domaine des Pléiades qui présente un important potentiel et pour lequel une analyse est en cours pour une mise en valeur de l'attractivité touristique et pour un développement 4 saisons. La mise en place d'un système d'orientation touristique est déjà une première étape. En dépit de la question climatique, dont l'évolution future est appréciée différemment par les membres de la commission, il est considéré utile de prolonger le fonctionnement de ce télésiège même si cela devait être pour une durée dans le temps relativement courte. Il est également mis en avant l'intérêt social de ce projet avec la possibilité donnée aux enfants/écoliers de pratiquer des activités neige. En ce sens le montant de la rénovation du télésiège n'est pas considéré comme excessif par la majorité des membres de la commission. Un des commissionnaires indique que compte tenu de l'évolution climatique ce même montant aurait pu être investi différemment pour une mise en valeur durable des Pléiades.

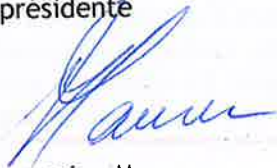
## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède et après délibération, les membres de la commission ad hoc par 6 voix pour et un avis contraire recommandent au Conseil communal d'accepter le préavis 14/2019, soit de :

- Reconnaître l'intérêt public régional du remplacement du télésiège de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades ;
- D'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

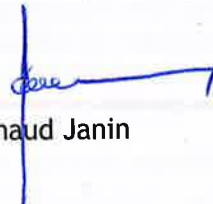
Pour la commission ad hoc

La présidente



Tommasina Maurer

Le rapporteur



Arnaud Janin